

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-L-0142 du 06 février 2006**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/ E041030-D10  
N°F-06-L-0142 (rev 1)  
Annule et remplace le certificat n°F-06-L-0142**

**Ensemble de conversion de volume de gaz de type 1  
MECI type CDV15-3 LIGHT**

-----

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz, de l'arrêté du 5 août 1987 relatif aux ensembles de correction de type 1, de l'arrêté du 11 juillet 2003 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres et de la norme du Comité Européen de Normalisation EN 12405 relative aux compteurs de gaz et dispositifs électroniques de conversion de volume de gaz.

**FABRICANT :**

MECI – Zone industrielle La Limoise – BP 70 – 36103 ISSOUDUN

**OBJET :**

Le présent certificat complète les certificats d'examen de type n° F-03-L-194 du 03 juin 2003 relatif à l'ensemble de conversion de volume de gaz de type 1 MECI type CDV 15-3 LIGHT et n° F-04-L-985 du 14 septembre 2004 relatif à l'ensemble de conversion de volume de gaz de type 1 MECI type CDV 15-3 LIGHT.

**CARACTERISTIQUES :**

L'ensemble de conversion de volume de gaz de type 1 MECI type CDV 15-3 LIGHT diffère du type certifié par les certificats précités par :

- les côtes dimensionnelles d'encastrement des pièces mécaniques aux deux extrémités du tube de protection de l'électronique du capteur de pression absolu déporté,
- son logiciel.

Le logiciel équipant l'ensemble de conversion de volume de gaz de type 1 MECI type CDV 15-3 LIGHT faisant l'objet du présent certificat a pour numéro de version U10300-A1-1.14 auquel est associé la somme de contrôle 02581EB5<sub>(hex)</sub>.

Les autres caractéristiques, les scellements, les conditions particulières d'installation, les inscriptions réglementaires ainsi que les dispositions particulières sont inchangées.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les conditions particulières de vérification sont inchangées à l'exception de la version du logiciel qu'il convient de vérifier lors de la vérification primitive avec celle définie dans le présent certificat.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E041030-D10 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 juin 2013

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification